

Cognac, le jeudi 28 avril 2016

Le Principal

à

Les parents d'élèves du collège Elisée Mousnier  
Les personnels de l'établissement  
Les fédérations de parents d'élèves  
Les élèves



**Collège  
Elisée Mousnier  
COGNAC**

Affaire suivie par

Le Principal,  
F. LACHAISE

Téléphone  
05.45.82.44.22  
Télécopie  
05.45.32.11.41

Courriel  
ce.0160116p@ac-poitiers.fr

**Adresse postale  
26, rue Elisée Mousnier  
BP 70072  
16108 COGNAC**

Objet : Attention à la santé de nos élèves  
Affaire suivie par :

En notre qualité d'éducateurs soucieux de préserver la santé de nos élèves, nous sommes contraints de vous alerter vivement sur des habitudes déviantes que certains jeunes, voire des 6<sup>ème</sup>, ont prises.

Depuis un petit moment, plusieurs élèves ont été surpris par des personnels de l'établissement en train de consommer, avant d'arriver au collège et à quelques pas de l'entrée, des boissons énergisantes ou alcoolisées. La plupart ne sait pas quelles conséquences il peut y avoir et partage avec d'autres camarades ces boissons, sans se soucier de l'effet que cela peut produire sur l'autre.

Ces produits entraînent d'une part des comportements agités et inappropriés dans l'établissement et d'autre part un risque cardiaque non négligeable, méconnu par les élèves. Il va sans dire que la majorité consomme à l'insu de leurs parents. Nous sommes ensuite confrontés à des attitudes difficiles à gérer ou constatons des malaises relevant de cette consommation.

De plus, ces jeunes ont l'habitude de jeter leurs canettes directement sur la voie publique, risquant d'occasionner des incidents divers.

D'autre part, le règlement intérieur de l'établissement souligne qu'il est interdit d'introduire dans le collège des sucreries et autres compléments alimentaires. Les demi-pensionnaires bénéficient d'un repas équilibré, un petit en-cas pour la récréation de 10 heures est toléré. Mais nous constatons trop souvent que certains se gavent de bonbons et de produits salés, laissant traîner les emballages. Les chewing gum semblent faire partie de leur quotidien, même en situation d'échange avec un adulte, ce qui ne peut être accepté. Il est de notre devoir de rappeler que chewing gum, sucettes, bonbons, chips et autres gourmandises sont interdits dans l'établissement. L'apport quotidien trop important en sucre ou en sel dérègle l'équilibre alimentaire et se traduit souvent par surcharge pondérale, caries, diabète et maladies cardio-vasculaires.

Nous vous prions de considérer que ces remarques ont pour but de préserver au mieux la santé de nos élèves, et de vos enfants. Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Comptant sur votre compréhension et votre aide, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

F. LACHAISE

